

LES ARCHIVES DE L'ÉTAT

recrutent

2 collaborateurs scientifiques (h/f/x)

contrat de durée déterminée de 24 mois (renouvelable une fois)

dans le cadre du projet de recherche relatif à la ségrégation subie par les métis issus de la colonisation belge en Afrique (Projet « Résolution-Métis »)

Contexte

Les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces (ci-après les Archives de l'État) sont un établissement scientifique fédéral qui fait partie du Service public fédéral de Programmation (SPP) Politique scientifique. L'institution comprend les Archives générales du Royaume à Bruxelles et 18 dépôts des Archives de l'État répartis dans la totalité du pays, ainsi que le Centre d'Études et Documentation Guerre et Sociétés contemporaines (CegeSoma) à Bruxelles.

Les Archives de l'État acquièrent et conservent (après tri) les archives d'au moins 30 ans des cours et tribunaux, des administrations publiques, de notaires, ainsi que du secteur privé et de particuliers (entreprises, personnalités politiques, associations et sociétés, notaires, familles influentes, etc. ayant joué un rôle important dans la société). Elles veillent que les archives publiques soient transférées selon les normes archivistiques.

Mettre ces documents d'archives à la disposition du public, tout en respectant la protection de la vie privée, est une des missions primordiales de l'institution. Dans les 19 salles de lecture, les Archives de l'État mettent une infrastructure à la disposition d'un public varié. Le service au public directement via Internet (la salle de lecture numérique) est une des priorités de l'institution.

Le projet de recherche « Résolution-Métis »

Le projet de recherche « Résolution-Métis » fait suite à l'adoption d'une « Résolution relative à la ségrégation subie par les métis issus de la colonisation belge en Afrique », adoptée à l'unanimité par la Chambre des Représentants le 29 mars 2018. Cette résolution demande, dans ces articles 6 et 7, que soit mené un vaste projet de recherche sur l'histoire (individuelle et collective) des métis nés dans le contexte de la colonisation belge en Afrique centrale:

Article 6 : « [que soit menée] une recherche historique circonscrite sur le rôle des autorités civiles et des autorités ecclésiastiques dans la façon dont les métis ont été traités à l'époque coloniale au Congo belge et au Ruanda-Urundi ; le résultat étant présenté à la Chambre des représentants »;

Article 7 : « que soit répertorié l'ensemble de leurs dossiers personnels et que soient effectuées des corrélations entre eux, afin de pouvoir résoudre notamment les problèmes causés par des changements de noms ou une mauvaise orthographe de ceux-ci ».

Ce projet est découpé en deux phases, répondant chacune à un des articles de cette résolution.

La phase 1 du projet a débuté le 1^{er} septembre 2019, sous la direction conjointe des Archives de l'État et du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement (ci-après SPF Affaires étrangères). Elle doit répondre à la demande formulée dans l'article 7 repris ci-dessus.

Phase 2 du projet de recherche

La phase 2 du projet, **qui fait l'objet du présent recrutement**, a pour objectif, conformément à la Résolution-Métis, de réaliser une étude historique sur l'implication des autorités belges – politiques, administratives, judiciaires ou encore religieuses – dans la discrimination et l'enlèvement forcé d'enfants métis nés dans le contexte de la colonisation belge en Afrique centrale, dans une approche globale et inclusive permettant de mettre en lumière les cadres de pensée qui ont vu naître et perdurer des pratiques de ségrégation ciblée à l'égard des métis coloniaux.

Cela implique notamment :

- des cadres géographique et chronologique étendus à l'ensemble des territoires sous domination coloniale belge et à l'ensemble de la période (1885-1960 pour l'État indépendant du Congo et le Congo belge ; 1917-1962 pour le Ruanda-Urundi). L'étude ne doit toutefois pas se limiter à la période coloniale, et tâcher de prendre en compte également les causes, conséquences et continuités de ces pratiques de ségrégation et de déplacement, qui sont loin de prendre fin avec les indépendances.
- l'adoption d'une approche globale et inclusive, qui seule permettra de comprendre les stratégies et objectifs à l'œuvre derrière les diverses pratiques ségrégationnistes qui ont été mises en place, et qui incluent les déplacements en nombre d'enfants d'ascendance mixte hors d'Afrique.
- l'analyse de tous les aspects ayant concouru à la mise en place de ces pratiques ségrégationnistes, dont les cadres idéologiques et juridiques entourant les relations interraciales, le mariage mixte, les questions de filiation et de reconnaissance, la tutelle, la nationalité, les adoptions internationales, etc.
- la prise en compte des pratiques et du cadre législatif dans d'autres anciens empires coloniaux en matière de traitement des personnes issues de relations interraciales (France, Royaume-Uni, Pays-Bas, etc.). De même, les études et/ou solutions ou mesures favorisant la réconciliation qui auraient été mises en place dans d'autres pays à cet égard devront être prises en considération par l'équipe en charge de cette recherche.
- la poursuite d'une dynamique participative telle que mise en place dans le cadre de la phase 1, en impliquant dans l'encadrement du projet les associations représentant les métis coloniaux et les différents acteurs associatifs, politiques et institutionnels concernés.
- un travail en étroite collaboration avec l'équipe chargée de la phase 1, les deux phases de la recherche étant interdépendantes l'une de l'autre.
- les résultats obtenus durant cette recherche devront donner lieu à la publication d'une étude globale en néerlandais et en français. Conformément à la Résolution-Métis, les résultats de cette recherche seront présentés à la Chambre des Représentants.

Supervision et accompagnement du projet « Résolution-Métis »

La phase 2 du projet de recherche “Résolution-Métis” est co-financée par les SPF Affaires étrangères, la Coopération au développement et la Politique scientifique. Elle aura lieu sous la supervision des Archives de l’État. Elle sera encadrée notamment par un comité scientifique regroupant des experts nationaux ou internationaux. Une optique participative, impliquant des représentants des associations de métis et des acteurs de terrains, a été mise en place dans le cadre de la phase 1 et doit également être implémentée dans le cadre de la phase 2.

Description de la fonction

En collaboration étroite avec 2 autres collaborateurs scientifiques, les 2 personnes recrutées devront contribuer à la réalisation d’une étude historique globale de la ségrégation ciblée subie par les métis coloniaux, des causes et conséquences de ces pratiques ségrégationnistes et des responsabilités des différents acteurs impliqués dans ces processus.

Ils devront également travailler en étroite collaboration avec les 2 chercheurs en charge de la phase 1 du projet, et participer à la localisation, à l’identification et à l’indexation de toutes les sources potentiellement pertinentes pour documenter les parcours individuels et collectifs des métis issus de la colonisation belge. Ils devront procéder à une analyse de l’ensemble de ces sources (privées et publiques, en Belgique et à l’étranger), et fournir de manière collective une étude globale du phénomène en question. Ils devront particulièrement analyser le cadre juridique entourant le statut des métis dans les territoires sous domination coloniale belge, les pratiques de ségrégation mises en place et les relations interraciales (mariages mixtes). Une attention particulière sera également portée aux archives religieuses et au rôle joué par les missions et congrégations, et divers acteurs privés, dans la mise en œuvre de cette ségrégation ciblée.

À l’issue de la phase 2, prévue pour une durée de 4 ans, les 4 collaborateurs scientifiques devront fournir sous forme de publication une étude globale, publiée en français et en néerlandais, dont les conclusions seront présentées à la Chambre des représentants.

Outre la recherche scientifique proprement dite, les tâches suivantes devront être réalisées, en coopération avec le reste de l’équipe et avec les collaborateurs scientifiques recrutés pour la phase 1:

- Analyse et description de ces archives, identification des informations clés.
- Participation à l’encodage des données pertinentes dans la base de données spécifiquement conçue dans le cadre du projet, devant permettre la reconstitution des parcours individuels, familiaux et collectifs des métis issus de la colonisation.
- Gestion des contacts avec les associations de métis (Association des Métis de Belgique et MiXed2020);
- Participation au service au public ; éventuel renfort de la phase 1 pour le suivi des demandes individuelles de recherche des origines introduites par des métis ou par des ayants droit.
- Le travail doit s’inscrire dans les opérations de transfert des “Archives africaines” depuis le SPF Affaires étrangères vers les Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier, et donc en bonne collaboration avec l’équipe en charge du transfert;

- Participation aux missions de l'institution (ouverture à la recherche, accessibilité des archives en lien avec le projet);
- Participation à la communication sur le projet auprès du grand public (presse écrite, médias, colloques, publications scientifiques, etc.) selon des lignes de conduite éthiques établies préalablement et en concertation avec l'équipe. Mise à jour et amélioration du site web du projet et de l'exposition virtuelle qui y est consacrée;
- Rédaction des rapports d'activité trimestriels destinés aux comités d'encadrement du projet.
- Gestion de tâches de diverses (agenda des réunions, convocation, procès-verbaux des réunions, etc.) si nécessaire.

Lieu d'emploi

Le personnel scientifique et technique engagé sera hébergé dans l'un des bâtiments de la DO3 à Bruxelles.

Profil

Diplôme et formation

- Vous êtes porteur d'un diplôme de **Licence/Master ou doctorat en Histoire**.
- Un diplôme et/ou une expérience pertinente en archivistique (par ex : Master avec finalité archivistique), est un atout.
- Votre thèse/mémoire de Master porte sur l'histoire coloniale.
- Une connaissance de l'histoire et des sources juridique et/ou religieuse en lien avec la période coloniale, de même qu'une expérience de terrain (au Congo, au Rwanda et/ou au Burundi) et contacts/connaissances avec les communautés afro-belges représentent des atouts.

Compétences spécifiques

- Une connaissance de l'histoire coloniale de la Belgique et des sources afférentes.
- Une connaissance de la législation relative aux archives, notamment en matière de protection des données à caractère personnel et de classification.
- Recherche contextuelle et institutionnelle.
- Compétences ICT : Savoir utiliser une base de données relationnelle (Access, MySQL); maîtrise des traitements de texte, tableurs.
- Bonnes capacités rédactionnelles et communicationnelles.
- Une maîtrise du français et du néerlandais est requise, l'essentiel des sources étant en français et le travail ayant lieu dans une équipe et un environnement bilingues.
- Vous êtes en mesure de travailler dans des environnements poussiéreux et peu ventilés.

Compétences génériques

- **Esprit d'équipe, collégialité, transparence et engagement** sont des qualités indispensables à la réalisation des missions du projet.
- Pouvoir faire preuve d'autonomie tout en travaillant en concertation avec le reste de l'équipe (phase 1 et phase 2).

- Faire preuve d'une éthique scientifique irréprochable, vous gérez avec déontologie des données personnelles sensibles.
- Vous êtes orienté résultats et vous respectez les objectifs et les délais qui ont été fixés par le dirigeant du projet.

Gestion des tâches:

- Résoudre des problèmes.
- Polyvalence.

Relations interpersonnelles:

- Travailler en équipe (compétence clé).
- Agir de manière orientée service (compétence clé).

Fonctionnement personnel:

- Faire preuve de fiabilité (compétence clé).
 - S'adapter.
 - S'engager.
 - Savoir gérer le stress.
 - Se développer (compétence clé).

Conditions de travail

Nous offrons

- Un contrat à temps plein (38 heures/semaine) d'une durée déterminée de 24 mois (renouvelable une fois).
- Date d'entrée en service souhaitée : **le 1^{er} février 2022.**
- Horaire flexible.
- Échelle barémique:
 - SW10 (21.880,00 EUR – 33.895,00 EUR salaire annuel brut non indexé, soit un salaire net d'environ 1950 EUR, à ancienneté 0)
 - SW 11 (25.880,00 EUR – 41.351,00 EUR salaire annuel brut non indexé, soit un salaire net d'environ 2150 EUR, à ancienneté 0). Pour pouvoir être admis à l'échelle SW11, vous devez pouvoir démontrer au moins deux ans d'expérience scientifique ou une autre activité professionnelle considérée pertinente pour la fonction

Avantages

- Transports en commun gratuits pour le trajet domicile/lieu de travail et/ou indemnité bicyclette
- Assurance hospitalisation avantageuse.
- Possibilité de récupérer les heures supplémentaires.
- Possibilité de télétravail
- Minimum de 26 jours de congé annuel de vacances
- Avantages et offres intéressantes via les cartes FED+ et Belspo
- Avantages supplémentaires, voir: www.fedplus.be.

Régime linguistique

Cet emploi est accessible aux candidats pouvant être affectés **au rôle linguistique francophone ou néerlandophone** en application des règles fixées à cet effet par les lois sur l'emploi des langues en matière administrative.

Procédure de sélection

Pour pouvoir entrer en ligne de compte, les candidats doivent introduire leur dossier (en PDF) au plus tard **le 20 décembre 2021** par e-mail à recruit@arch.be (**référence : NOM_PRÉNOM_candidature_METIS_PHASE_2_SW**). Le dossier de candidature doit être introduit en français ou en néerlandais et doit contenir au moins une lettre de motivation et un curriculum vitae (avec indication des grades obtenus), une copie du diplôme requis et un extrait du casier judiciaire.

Les candidats qui sont sélectionnés sur base de leur CV seront invités pour un entretien d'une vingtaine de minutes.

L'interview portera entre autres sur le contenu du CV, sur différents aspects de la fonction ainsi que sur la motivation personnelle du candidat. Pour réussir, le candidat doit obtenir 12 sur 20. Le résultat de la sélection reste valable pendant un an.